



le magazine n° 1 Z



journal municipal mai 2017

Services mairie

HÔTEL DE VILLE

✧ Services administratifs - Tél. 04 66 70 05 77

HORAIRES D'OUVERTURE :

Lundi, mercredi, vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h.

Mardi de 8h30 à 12h et de 15h à 18h.

Jeudi de 8h30 à 12h. FERMETURE l'après-midi.

✧ Urbanisme - Tél. 04 66 70 05 77

Fermé le vendredi après-midi.

✧ État civil, inscription cantine, garderie, centre de loisirs

✧ Aide sociale, élections

✧ Horaires d'ouverture de la Médiathèque Saint-Exupéry :

☐ Lundi : fermeture hebdomadaire

☐ Mardi : de 15h30 à 18h30

☐ Mercredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h

☐ Vendredi : de 15h30 à 18h30

☐ Samedi : de 9h à 12h et de 14h à 17h

Tél. : 04 66 38 91 43

✧ Site internet : www.ville-garons.fr

✧ Horaires d'ouverture au public de la déchèterie de NÎMES
MÉTROPOLE en période hiver (du 1^{er} avril au 31 septembre) :

☐ Lundi : 15h - 18h

☐ Mardi : 9h - 12h

☐ Mercredi : 9h - 12 / 15h - 18h

☐ Jeudi : 15h - 18h

☐ Vendredi : 9h - 12h

☐ Samedi : 9h - 12h / 14h à 18h

Fermée le dimanche et les jours fériés.

PERMANENCES ASSISTANCES SOCIALES

✧ DGADS : Mme Oliveira-Fernandes

Permanences sur rendez-vous - Tél. 04 66 02 80 33

✧ MSA : Mme Basset

Permanences sur rendez-vous - Tél. 04 66 87 75 87

URGENCES

✧ Police municipale (Grand'rue) :

04 66 70 13 13 ou 06 85 07 10 09

✧ Gendarmerie : 17 ou 04 66 20 12 36

✧ Pompiers : 18

✧ AGAVIP : (aide aux victimes d'infractions pénales et de médiations)

Tél. 0 800 80 55 64

Permanences du Maire et des Adjointes



ALAIN DALMAS

Maire



YVES RODRIGUEZ

1^{er} adjoint,
délégué aux bâtiments communaux



JOSIANE GAUDÉ

2^e adjoint,
déléguée aux finances



JEAN-MAX MARCOUREL

3^e adjoint,
délégué à la culture et à la communication



BRIGITTE MALIGE

4^e adjoint,
déléguée aux affaires scolaires et périscolaires



JEAN-PIERRE BENEDETTI

5^e adjoint,
délégué à l'urbanisme et au développement
économique



JACQUELINE CHAPEYRON

6^e adjoint,
déléguée à l'enfance, la jeunesse et le centre de
loisirs



MICHEL JARRY

7^e adjoint, délégué à l'environnement et au cadre de
vie et à la vie associative



ALINE BASTIDA

8^e adjoint,
déléguée aux voies et réseaux

Le Maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous.

secretariat@garons.fr

MAIRIE DE GARONS :

Tél : 04 66 70 05 77 Fax : 04 66 70 05 69



LE MAGAZINE, JOURNAL MUNICIPAL DE LA VILLE DE GARONS

Directeur de la publication : Alain DALMAS
Rédacteur en chef : Jean-Max MARCOUREL,
en collaboration avec Jérémy SALEZ

Crédits photos : Mairie de GARONS
Conception/réalisation : Ab Ovo 04 66 62 93 63 - www.abovo.fr
Dépot légal n° 131977

Votre journal municipal
est imprimé sur
un papier respectant les
normes européennes
de protection
de l'environnement



2014 – 2017 BILAN MI-MANDAT

Garonnaises,
Garonnais,
Chers Amis,

Nous voici déjà en 2017 et donc à la moitié du mandat que vous nous avez confié.

C'est dans un contexte économique difficile, avec notamment la baisse des dotations de l'État, mais aussi une volonté claire de ne pas augmenter les impôts locaux, que nous essayons de mettre en œuvre les projets proposés lors de la campagne électorale de 2014.

Trois années de gestion locale, c'est un laps de temps suffisamment long pour prendre des initiatives, élaborer des actions et entreprendre des réalisations, mais c'est aussi un temps trop court car bien des décisions se construisent dans la durée, en fonction des contraintes administratives, juridiques et législatives.

*Notre ambition
reste la même
que le jour où vous
nous avez donné
votre confiance :
œuvrer pour
le bien-être de
tous les
administrés,
essayer de faire
de Garons
un village
à visage humain
où il fait bon
vivre ensemble, toutes
générations confon-
dus.*

Notre ambition reste la même que le jour où vous nous avez accordé votre confiance : œuvrer pour le bien-être de tous les administrés, essayer de faire de Garons un village à visage humain où il fait bon vivre ensemble, toutes générations confondues.

Pour mener à bien nos actions, nous nous imposons au quotidien une exigence de qualité ainsi que le souci du travail bien fait. L'implication de l'équipe municipale, au sens large, est sans faille et nous nous efforçons au quotidien de valoriser la qualité de vie, réaliser les équipements nécessaires, aménager les espaces, valoriser les actions éducatives, associatives, sportives et culturelles...

Les pages qui suivront feront acte, pour une partie, des actions entreprises et de notre volonté d'accompagner chacun d'entre vous, petits et grands. Soyez assurés que ces trois années ont constitué pour nous à la fois un honneur et un vrai bonheur. C'est avec la même énergie et la même disponibilité que nous continuerons avec vous et pour vous, dans les trois années à venir, à engager Garons dans son évolution.

Alain DALMAS, Maire de Garons



Services mairie	● 2
Permanences des élus	● 2
Édito du Maire	● 3



Budget	● 4-7
Carte d'identité	● 8
Élections	● 9



Conseil municipal	● 10-11
Garons hier/aujourd'hui	● 11
Mi-mandat	● 12-13



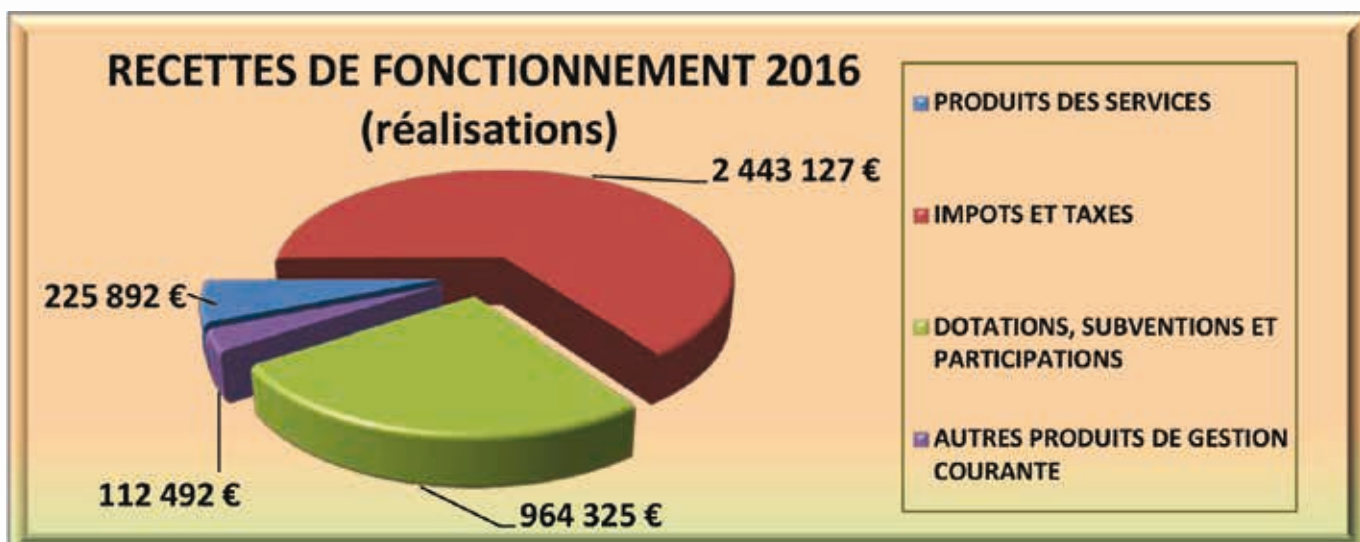
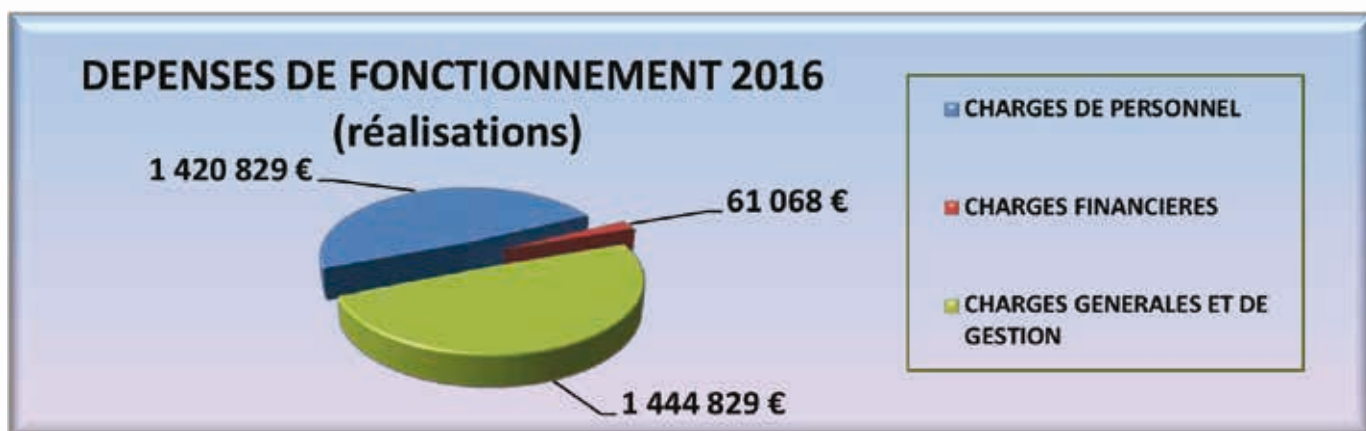
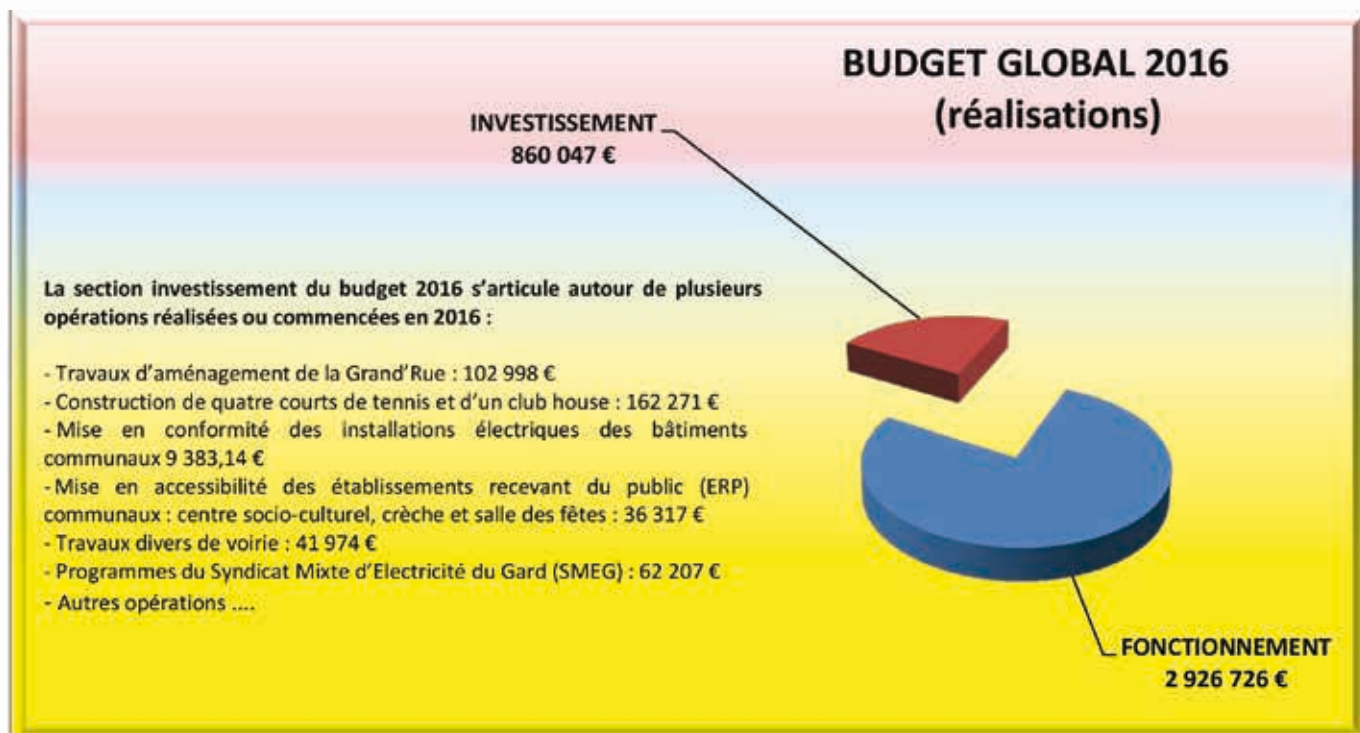
Hommages	● 14
Médiathèque	● 16-17
État civil	● 18



Manifestations	● 19
Associations	● 20-23
CLSH	● 24-25

Renseignements utiles	● 26-27
Programme fête votive	● 27

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES 2016



LE BUDGET COMMUNAL 2017

Le vote du budget est un acte fort qui définit les actions à mener.

Si l'exercice 2017 permet de poursuivre une maîtrise des dépenses publiques (avec un recours mesuré à l'emprunt), il est aussi le témoin du désengagement de l'État au travers de la diminution de ses dotations.

Ainsi, le budget 2017 doit concilier stabilité de la fiscalité, baisse des recettes

et maintien de la qualité des services rendus à la population tout en poursuivant les investissements en faveur de l'amélioration du cadre de vie des citoyens.

VOLONTÉ DU CONSEIL MUNICIPAL DE NE PAS AUGMENTER LES TAUX D'IMPOSITION

Taux en vigueur depuis 2014

Désignation des taxes	Taux 2017
Taxe d'habitation	12,11
Taxe foncière sur les propriétés bâties	19,98
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	73,70

Délibération prise en séance du Conseil Municipal du 16 mars 2017

Adoptée à l'unanimité

Le budget 2017 en chiffres :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	4 147 184,06	4 147 184,06
Section d'investissement	4 720 604,81	4 720 604,81
TOTAL	8 867 788,87	8 867 788,87

Les investissements 2017 :

- l'achèvement de la construction de quatre courts de tennis et d'un club house,
- la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) communaux suivants : arènes, vestiaires du stade, club des anciens, église, salle Saint-Étienne et poste de police,
- l'aménagement de la Grand'Rue,
- l'aménagement du giratoire entrée nord,
- la rénovation de la toiture-terrasse de l'école élémentaire Jean Monnet. Les façades et menuiseries pourront également être rénovées en fonction des financements obtenus.

D'autres crédits permettent de procéder aux acquisitions, aux travaux ponctuels ou aux remboursements d'emprunts. Ils n'ont pas la nature d'engagements pluriannuels mais concourent aux objectifs municipaux tels que proposer des services publics de qualité, sécuriser la commune, rénover et embellir le village, assurer aux concitoyens des conditions de vie agréables.

À titre d'exemples :

- l'achat d'un véhicule pour la Police Municipale,
- les ouvrages de la Médiathèque,
- la rénovation de l'éclairage public,
- la signalisation de voirie,
- les plantations...

**MAÎTRISE
DES DÉPENSES
MALGRÉ LA BAISSÉ
DES DOTATIONS
DE L'ÉTAT**

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter directement en ligne les rapports synthétiques du Compte Administratif 2016 et du Budget Primitif 2017
<http://www.garons.fr/home/le-conseil-municipal/les-conseils-municipaux.html>

Dans la commune

BUDGET GLOBAL 2017 (prévisions)



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2017 (prévisions)

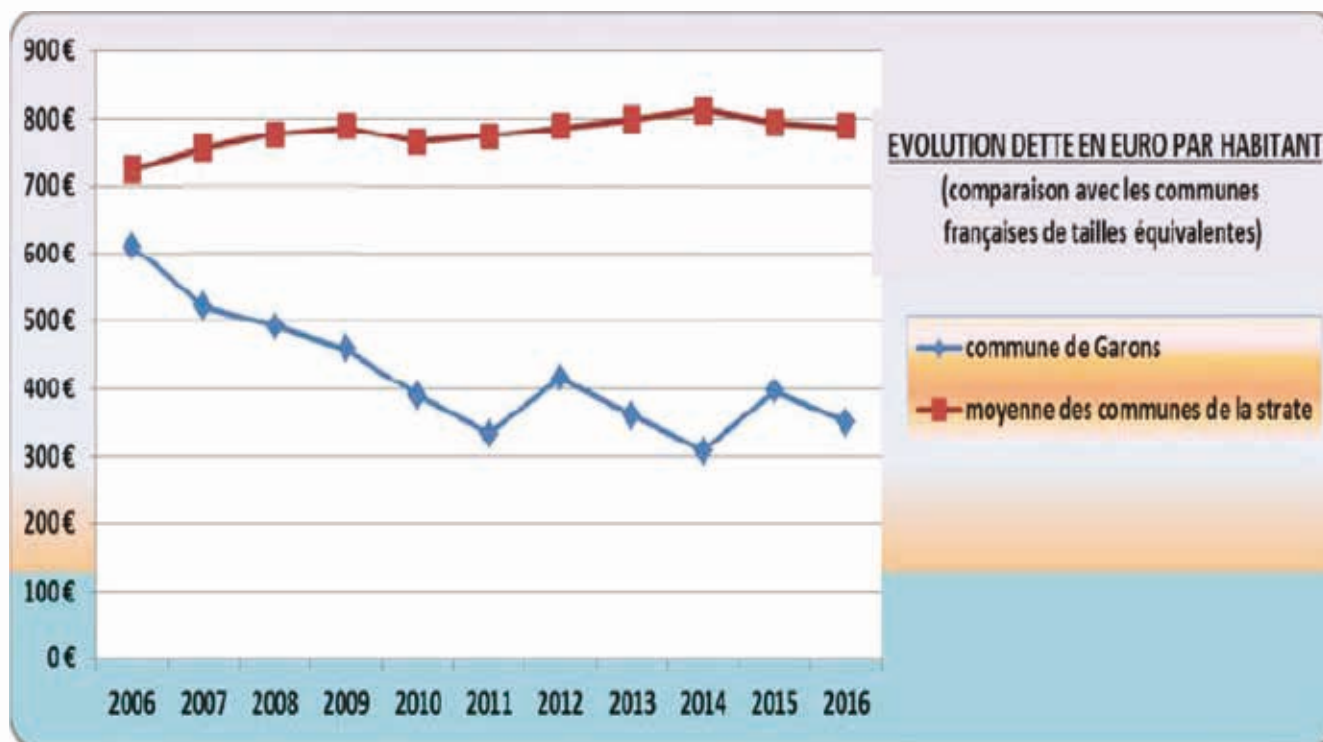
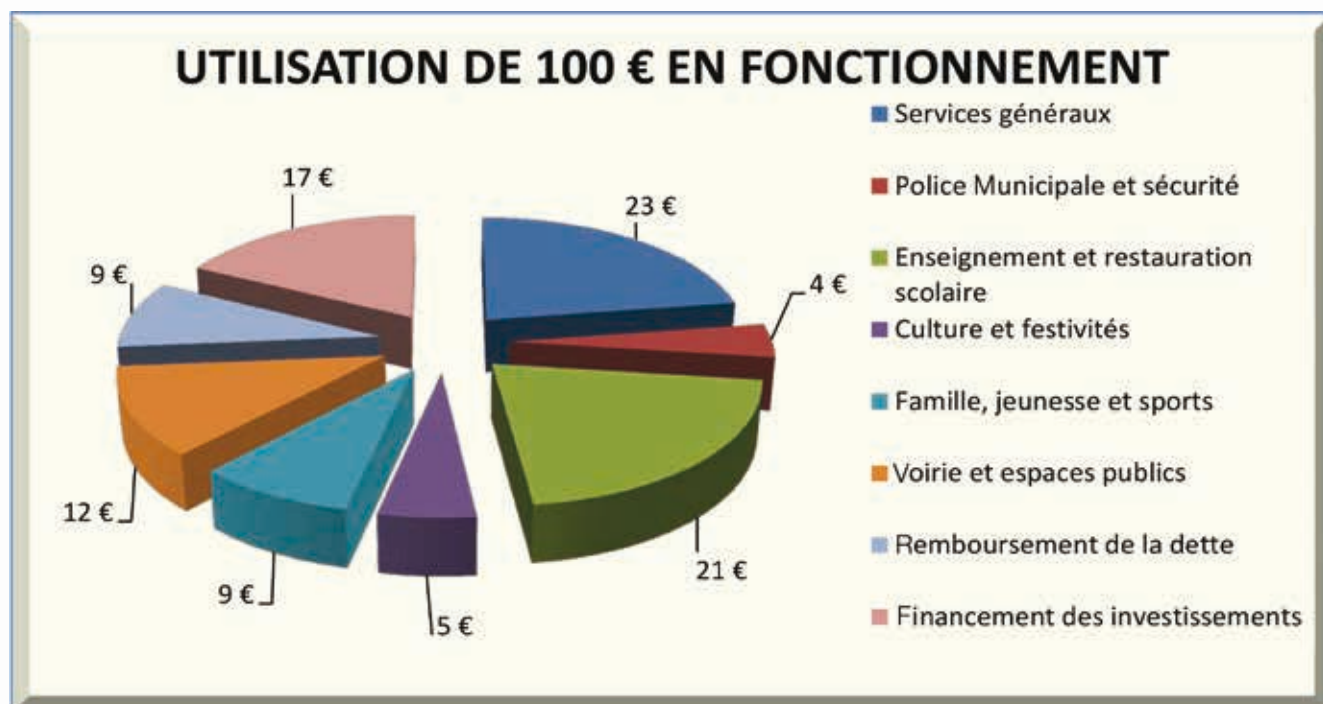


RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2017 (prévisions)



Dans la commune

POUR SE FAIRE UNE IDÉE...



La commune s'efforce de contenir sa dette et n'a recours à l'emprunt que partiellement, privilégiant dans la mesure du possible l'autofinancement.

CARTE D'IDENTITÉ - PASSEPORT

Dans le cadre du Plan Préfecture Nouvelle Génération mis en place par le Ministère de l'Intérieur, depuis le 7 mars 2017, les modalités de délivrance des cartes nationales d'identité évoluent dans le département du GARD. Ainsi, ces titres, comme les passeports, ne sont plus délivrés par la mairie.

Ces nouvelles modalités permettront de sécuriser la carte nationale d'identité, dont le format demeure inchangé et qui (sauf cas de perte ou de vol) reste gratuit. **Vous devrez donc désormais vous adresser à l'une des 26 communes de votre choix, équipées des dispositifs de prise d'empreintes au sein du département.** La liste de ces mairies est disponible auprès de nos services ou sur <https://passeport.ants.gouv.fr/Services-associes/Ou-faire-une-demande-de-passeport-CNI>, la plus proche étant BOUILLARGUES (rendez-vous préalable à prendre).

La demande de CNI sera effectuée selon les mêmes modalités que les demandes de passeports, par une instruction sécurisée et unifiée. Après l'instruction d'un dossier complet, un message vous sera ensuite adressé sur votre portable vous informant de la mise à disposition de votre titre auprès de la mairie de dépôt. Vous avez également la possibilité d'effectuer, depuis votre domicile, une pré-demande en ligne disponible sur le site <https://predemande-cni.ants.gouv.fr>. Cette pré-demande en ligne remplacera alors le dossier papier.

CARTES D'IDENTITÉ

Pour demander une carte d'identité, il faut se rendre au guichet avec les pièces justificatives nécessaires qui dépendent de votre situation : majeur ou mineur, première demande ou renouvellement, possession (ou non) d'un passeport... La carte d'identité d'une personne majeure est valable 15 ans, celle d'un enfant mineur est valable 10 ans.

À compter du 1^{er} janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité est passée de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1^{er} janvier 2014 à des personnes majeures,
- les cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

ATTENTION : cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisées pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

Inutile de vous déplacer : Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

PASSEPORT

Pour demander un nouveau passeport, vous devez vous rendre au guichet avec les pièces justificatives nécessaires. Les documents à présenter dépendent de votre situation et notamment de la possession d'un titre (passeport ou carte d'identité) sécurisé.



Les services Accueil et État civil de la ville vous renseigneront autant que besoin sur ces démarches.

2017 : ANNÉE D'ÉLECTIONS

REFONTE ÉLECTORALE

Dans le cadre de la refonte de la liste électorale 2017, qui verra une re-numérotation de l'ensemble des électeurs, vous allez prochainement recevoir une **nouvelle carte électorale** ; il conviendra de détruire l'ancienne carte en votre possession.

À noter : Si vous n'avez pas reçu votre nouvelle carte, vous pourrez la récupérer au bureau de vote le jour du scrutin.

Législatives	1 ^{er} tour : 11 juin 2017	8h00 à 18h00
	2 ^e tour : 18 juin 2017	8h00 à 18h00

OÙ VOTER ?

Votre bureau de vote est indiqué sur votre carte électorale. 3 bureaux de vote sur la commune :

1- MAIRIE DE GARONS

2- ÉCOLE PRIMAIRE JEAN MONNET -

Rue du Levant

3- MAS DE L'HÔPITAL ESPACE JEAN YANNICO-POULOS - Chemin de la Farelle

QUELS DATES ET SCRUTINS ?

L'année 2017 s'annonce **chargée en échéances électorales**. Les Français sont appelés à se rendre aux urnes à plusieurs reprises, notamment pour le plus important rendez-vous de la vie politique française : **l'élection présidentielle**, puis suivra les élections législatives pour élire les députés.

QUELLES PIÈCES FAUT-IL PRÉSENTER POUR POUVOIR VOTER ?

Pour ne pas se faire recalier dans votre bureau de vote, il faut impérativement se munir d'une pièce d'identité, telle qu'un permis de conduire, un passeport, une carte vitale avec photo ou tout bonnement une carte d'identité (voir la liste complète sur le site www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1361). À noter que la carte électorale n'est pas obligatoire.

INSCRIPTIONS 2017/2018 AUX DIFFÉRENTS SERVICES PÉRISCOLAIRES

La mairie de Garons propose différents services périscolaires et de loisirs :

- la garderie du matin et du soir,
- la restauration scolaire,
- les temps activités périscolaires : TAP (réforme des rythmes scolaires),
- l'accompagnement scolaire (études surveillées),
- le centre de loisirs (CLSH).

Pour accéder à un ou plusieurs de ces services pour l'année 2017/2018, vous devez impérativement compléter un **dossier préalable d'inscription**. Ce dossier, **obligatoire**, permet de communiquer à la mairie l'ensemble des renseignements familiaux et de santé de l'enfant. À télécharger sur le site de la mairie de Garons : <http://www.garons.fr/inscriptions-en-ligne.html>.

Par la suite, chaque mois ou chaque semaine selon l'activité, vous pourrez inscrire votre enfant aux services de votre choix, soit en ligne sur le présent site (un lien vous permet d'accéder au portail "parents service"), soit directement en mairie. Le paiement s'effectue également en ligne ou en mairie.

LE DOSSIER PRÉALABLE D'INSCRIPTION DOIT ÊTRE RETOURNÉ AVANT LE VENDREDI 30 JUIN 2017.

Les services de la mairie se tiennent à votre disposition pour tout renseignement.



CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DÉCEMBRE 2016, DU 7 FÉVRIER ET DU 16 MARS 2017

Extrait des délibérations : textes complets en mairie ou sur le site de la ville

- Décision modificative n°1 du budget 2016.

Adoptée à l'unanimité.

- Autorisation d'engagement de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2017. Adoptée à l'unanimité.

- Mise à jour de la durée d'amortissement des immobilisations. Adoptée à l'unanimité.

- Révision de l'autorisation de programme n°2014-02 : aménagement de la Grand'rue. Adopté à l'unanimité.

- Révision de l'autorisation de programme n°2015-01 : construction de quatre courts de tennis et d'un club house. Adoptée à l'unanimité.

- Révision de l'autorisation de programme n°2016-01 : mise en accessibilité des établissements recevant du public dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée. Adoptée à l'unanimité.

- Révision de l'autorisation de programme n°2016-02 : aménagement du giratoire de l'entrée nord de Garons. Adopté à l'unanimité.

- Aménagement du giratoire de l'entrée nord de Garons : convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage entre le Conseil Départemental et la commune de Garons. Adoptée à l'unanimité.

- Aménagement du giratoire de l'entrée nord de Garons : approbation du plan de financement prévisionnel et détermination des participations. Adoptées à l'unanimité.

- Réseau d'éclairage public de la Grand'rue (2^e tranche) : demande d'inscription au programme du SMEG et participation estimative de la commune. Adoptées à l'unanimité.

- Implantation de bornes de charge pour véhicules électriques et hybrides - Occupation du domaine public. Adoptées à l'unanimité.

- Rénovation des façades et de la toiture-terrasse de l'école élémentaire Jean Monnet : approbation de l'enveloppe, du plan de financement prévisionnel et demande de subventions. Adoptés à l'unanimité.

- Avenant n°1 à l'acte constitutif du groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement d'électricité, de gaz naturel et autres énergies, et la fourniture de services associés. Adopté à l'unanimité.

- Lancement d'une procédure d'appel d'offres pour l'entretien des espaces verts de la ville de Garons. Adopté à l'unanimité.

- Approbation et mise en œuvre d'un plan de desherbage communal sur la commune de Garons.

Adoptées à l'unanimité.

- Convention tripartite pour la télédéclaration et le télépaiement de la contribution solidarité 1%.

Adoptée à l'unanimité.

- Convention de groupement pour le dispositif « Passeport été 2017 ». Adoptée à l'unanimité.

- Modification du tableau des effectifs.

Adoptée à l'unanimité.

- Régime indemnitaire : crédit global 2017.

Adopté à l'unanimité.

- Convention avec le centre de gestion du Gard pour la mise à disposition d'un agent en charge de la fonction d'inspection. Adoptée à l'unanimité.

- Attribution d'une subvention exceptionnelle pour les frais de fonctionnement du réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED). Adoptée à l'unanimité.

- Mise à jour des statuts de la communauté d'agglomération de Nîmes Métropole au 1^{er} janvier 2017. Adoptée à l'unanimité.

- Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif et non-collectif 2015. Question non soumise au vote du conseil municipal.

- Motion contre le projet de fermeture de la déchèterie de Garons. Adoption d'une motion contre le projet de fermeture.

- Rapport d'évaluation du transfert de charges relatif à la compétence « Gestion des eaux pluviales urbaines ». Vote à l'unanimité contre le rapport définitif.

- Convention relative à la réalisation de prestations de services entre Nîmes Métropole et la commune de Garons pour la gestion de l'entretien des fossés et des bassins de rétention. Adoptée à l'unanimité.

- Convention de gestion de services entre Nîmes Métropole et la commune de Garons pour la gestion des zones d'activités économiques. Adoptée à l'unanimité.

- Transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme » à la communauté d'agglomération de Nîmes Métropole. Opposition à l'unanimité contre le transfert de la compétence.

- Désaffectation et déclassement des parcelles communales cadastrées AB 12 et AB 24. Adoptée à l'unanimité.

- Dénomination d'une voie communale. Adoptée à l'unanimité.

- Approbation de la convention de partenariat pour la programmation des « Vendredis de l'agglomération » et des « Festivals de l'agglomération » entre Nîmes Métropole et la mairie de Garons. Adoptée à l'unanimité.

- Approbation et renouvellement de la convention d'engagement entre la commune de Garons et l'établissement public de coopération culturelle du Pont du Gard pour l'accès gratuit au site. Adoptés à l'unanimité.

- Renouvellement d'accord de partenariat pour le dépôt de conteneurs de collecte textile entre la mairie de Garons et la société Philtex et Recycling. Adopté à l'unanimité.

- Approbation du compte administratif 2016 de la commune. Adoptée à l'unanimité.

- Compte de gestion 2016 de la commune.

Adopté à l'unanimité.

Conseil municipal

- Affectation des résultats de l'exercice 2016 de la commune. **Adoptée à l'unanimité.**
- Vote des taux d'imposition 2017 de la commune. **Adopté à l'unanimité.**
- Vote du budget primitif 2017 de la commune. **Adopté à l'unanimité.**
- Réalisation d'un prêt relais. **Adoptée à l'unanimité.**
- Tarification des droits d'occupation du domaine public. **Adoptée à l'unanimité.**
- Modification du tableau des effectifs : suppression et création d'emplois. **Adoptées à l'unanimité.**
- Prise en charge de dépassements d'honoraires suite à un accident du travail. **Adoptée à l'unanimité.**
- Subvention à la crèche halte garderie La Douce Heure. **Adoptée à l'unanimité.**
- Subventions annuelles 2017 aux associations. **Adoptées à l'unanimité.**

- Répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles primaires et maternelle. **Adoptée à l'unanimité.**
- Participation aux frais de fournitures scolaires des écoles privées sous contrat d'État. **Adoptée à l'unanimité.**
- Subvention pour activités pédagogiques à l'école maternelle Jean Monnet (année scolaire 2017/2018). **Adoptée à l'unanimité.**
- Subvention pour classes de découvertes ou activités pédagogiques aux écoles primaires Jean Monnet et Saint-Exupéry (année scolaire 2017/2018). **Adoptée à l'unanimité.**
- Attribution d'une subvention aux coopératives des écoles maternelle et élémentaires de Garons dans le cadre des actions de sensibilisation menées dans le respect de l'environnement. **Adoptée à l'unanimité.**
- Attribution d'une subvention à l'association « Jazz à Garons ». **Adoptée à l'unanimité.**
- Traditions régionales. **Adoptées à l'unanimité.**

Garons d'hier et d'aujourd'hui

Le lavoir



La gare

MI-MANDAT : 2014 - 2017

Trois ans après notre élection, nous avons réalisé une grande partie de nos promesses en essayant de prioriser nos actions, afin que Garons grandisse et se développe selon les objectifs que nous nous étions fixés. Tous les points n'ont certes pas encore été atteints, certains sont en cours, d'autres reportés, mais nous nous efforçons de garder à l'esprit les enjeux pour lesquels vous nous avez élus.

QUELQUES-UNES DES RÉALISATIONS À MI-PARCOURS

Aménagements



Réhabilitation et mise
en conformité des normes
d'accessibilité pour tous
les bâtiments communaux
d'ici fin 2017



Programmes de logements locatifs sociaux



Prévention et sécurisation



Ascenseur école Jean Monnet



Tableaux blanc interactifs



Radar pédagogique



MI-MANDAT : 2014 - 2017

Tri sélectif



Construction de 4 courts de tennis et d'un club house



Valorisation et développement d'une communication directe et interactive (site internet, page Facebook, panneau d'information électronique)

Médiathèque



Environnement et Cadre de Vie

- ✓ Augmentation des interventions de nettoyage de la voirie
- ✓ Poursuite de l'embellissement du village
- ✓ Généralisation du tri sélectif
- ✓ Mise en place d'un contrat énergétique en faveur de l'éclairage public
- ✓ Poursuite de l'installation de luminaires à basse consommation
- ✓ Entretien des espaces verts
- ✓ Lutte contre les décharges sauvages
- ✓ Acquisition d'un véhicule électrique pour les services techniques
- ✓ Encouragement financier pour la rénovation des façades du Centre Historique

Borne de recharge pour véhicules



Économies d'énergie



Festivités

- ✓ Dynamisation de la fête votive
- ✓ Diversité des choix culturels (concerts, spectacles, théâtre...)
- ✓ Jumelages : poursuite des échanges avec les villes jumelées
- ✓ Mettre l'accent sur les traditions locales

Police Municipale : renforcement des moyens



Action sociale, solidarité

- ✓ Aides en faveur des plus fragiles
- ✓ Participation financière aux télé-alarmes

Au regard de ce bilan mi-mandat, nous sommes satisfaits de constater que nos efforts portent leurs fruits. Des efforts que nous allons poursuivre, fidèles à notre volonté d'associer projets ambitieux et maîtrise des dépenses publiques. Nous continuerons d'assurer le progrès en plaçant les Garonnais au centre de nos préoccupations.

HOMMAGE À FRANCIS SOIRAT



Arrivé à Garons en 1964, accompagné de son épouse Bernadette, Francis SOIRAT fût Directeur de l'école Jean Monnet jusqu'en 1989. Sa première classe comptait 18 élèves de CM1, 15 élèves de CM2 et 6 élèves en fin d'études (préparation au certificat d'études).

Conseiller Municipal, animateur sportif, organisateur et directeur des colonies de vacances, il a su faire vivre à ses élèves, et les enfants dont il avait la charge pendant les temps de loisirs, son amour de connaître et d'être curieux, ainsi que le bonheur du partage simple et de la joie de vivre ensemble.

HOMMAGE À ANTOINE CALDERON



Durant plus de 20 ans, Antoine CALDERON a été un membre actif du Club Taurin le Mistral, s'impliquant corps et âme dans toutes les manifestations. Son investissement sans faille dans la vie associative de la commune le portera également Président de l'Union Sportive Garonnaise de 1996 à 2005. Les 70 ans de l'USG ont d'ailleurs été organisés sous sa présidence.

Malgré la passation du flambeau et la maladie, son dévouement et son soutien pour les actions qui lui tenaient à cœur ont été sans faille.

Il laissera le souvenir d'un homme de cœur.

LA POLICE MUNICIPALE

Le service de Police Municipale a été renforcé au 1^{er} janvier 2017. Il est désormais composé de quatre agents qui assurent avec dévouement et professionnalisme leurs missions quotidiennes, tant au niveau sécuritaire que préventif, en s'efforçant de conserver et de valoriser cette proximité nécessaire avec l'ensemble des administrés.

Le Conseil Municipal a décidé de les équiper d'un véhicule neuf leur permettant d'intervenir rapidement et sans dommage sur l'ensemble des voies communales : centre urbain et chemins communaux.

Soucieux de répondre au mieux à certaines attentes des Garonnais, et limiter notamment les infractions routières qui se multiplient malgré l'installation de solutions alternatives comme les ralentisseurs et autres chicanes, la commune étudie la possibilité d'acquérir un radar



mobile permettant une verbalisation des excès de vitesse. À ce titre, et pour mieux en définir le réel besoin, la commune de Caissargues met à notre disposition, épisodiquement, son équipement.

D'ores et déjà, nos agents peuvent en faire bon usage. Levez le pied !

BIENVENUE À

CT2G
CONTRÔLE
TECHNIQUE

04 66 200 429

GARONS
BOUILLARGUES
BELLEGARDE

LANGUEDOC
PALETTES
ACHAT, VENTE ET
RÉPARATIONS DE
PALETTES

04 66 20 04 90

LANGUEDOC-PALETTES@ORANGE.FR

4 RUE EDMOND ALDOUA
30128 GARONS

AGRÈMENT  

PAGANO
LAURENT

MAÇONNERIE
GÉNÉRALE

NEUF ET RÉNOVATION
DEVIS GRATUIT

LAURENT.PAGANO2@GMAIL.COM

32 GRAND'RUE
30128 GARONS

TAXI
ELA

06 88 81 61 62

4, IMP. DES ALIZÉS
30128 GARONS

LA VILLE DE GARONS PRÊTE POUR LE ZÉRO PHYTO

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la ville de Garons a adopté un plan de désherbage communal dépourvu de produits phytosanitaires.

Cette démarche vient compléter l'engagement que nous avons pris par anticipation, depuis maintenant 2 ans, de ne plus utiliser ces produits.

Cet engagement contribue à limiter le recours aux intrants (herbicides, insecticides, fongicides et engrais) sur l'ensemble des espaces gérés par la commune

(voirie, espaces verts, cimetière...).

LE CADRE LÉGISLATIF : QUELQUES REPÈRES

Espaces publics : la Loi Labbé (2014) fixait, au 1^{er} janvier 2020, l'interdiction des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, des forêts ou des promenades accessibles ou ouverts au public. En juillet 2015, la loi de Transition énergétique pour la croissance verte a ramené au 1^{er} janvier 2017 l'interdiction de l'usage des produits phytosanitaires par l'État, les collectivités locales ou les établissements publics ; ceci pour l'entretien de leur domaine public ou privé (sauf stades, cimetières et sécurité/santé).

Pour les administrés : depuis le 1^{er} janvier 2017, les produits phytosanitaires ne sont plus vendus en libre-service. L'acheteur devra passer par l'intermédiaire d'un vendeur certifié avec conseil systématique. Au 1^{er} janvier 2019, commercialisation et détention de

produits phytosanitaires « à usage non professionnel » seront interdites (sauf produits de biocontrôle « à faible risque », autorisés en agriculture bio, lutte obligatoire).

Les nouveaux objectifs : le plan Écophyto 2 réaffirme l'objectif de réduction de 50 % du recours aux produits phytosanitaires en France en 10 ans. Deux étapes :



d'ici 2020, une réduction de 25 % est visée par la généralisation et l'optimisation des techniques disponibles ; d'ici 2025, 25 % supplémentaires grâce à l'évolution des pratiques.

La municipalité, qui s'est engagée dans une politique de développement durable, poursuivra ses efforts en optant, dans la mesure du possible, pour des actions alliant respect de l'environnement et bien-être de la population.

Avis d'enquête publique unique ZAC Carrière des Amoureux

Préalable à :

- l'autorisation unique requise au titre de l'ordonnance 2014-619 du 12 juin 2014 et son décret d'application 2014-751 du 1^{er} juillet 2014 et au titre des articles L214-2 à L214-6 du Code de l'Environnement (loi sur l'eau).
- La Déclaration d'Utilité Publique du projet (DUP) et à la cessibilité des parcelles nécessaires à la réalisation du projet (enquête parcellaire).

L'enquête publique unique sera ouverte en mairie de Garons du mercredi 10 mai 2017 au mardi 13 juin 2017 à 17 heures inclus (aux heures et jours habituels d'ouverture).

Le Commissaire Enquêteur siègera et recevra personnellement les personnes intéressées en mairie :

- mercredi 10 mai 2017 de 9h00 à 12h00 (jour d'ouverture de l'enquête)
- lundi 22 mai 2017 de 14h00 à 17h00
- jeudi 8 juin 2017 de 9h00 à 12h00
- mardi 13 juin 2017 de 14h00 à 17h00 (jour de clôture de l'enquête).

L'avis d'enquête publique et l'arrêté préfectoral n°30-2017-04-04-001 sont consultables dans leur intégralité en mairie ainsi que sur le site internet de la commune : <http://www.garons.fr/>

LA MÉDIATHÈQUE SAINT-EXUPÉRY : UN LIEU CULTUREL DE PROXIMITÉ

Au-delà du champ de la lecture publique, la médiathèque s'inscrit dans la politique culturelle de la commune, en proposant tout au long de cette nouvelle année 2017, différentes animations.

Des expositions

- Du 03/02/2017 au 03/03/2017 :
« Les peintres du cercle Nîmois ».
- Du 17/03/2017 au 08/04/2017 :
exposition des peintures de M. Xavier DOROTTE, peintre Garonnais.

De nouvelles animations avec les consoles de jeux Nintendo WiiU et Playstation 4

« À vos manettes », une animation programmée tous les mois sur **un mercredi après-midi et un samedi après-midi**.

Entrée libre, sans réservation, mais carte de lecteur obligatoire.

Des animations tablettes

Quatre tablettes Ipad et quatre tablettes Samsung sont à disposition sur place (panel de jeux ludo-éducatifs par tranches d'âges).

Nécessité d'être en possession de la carte de lecteur.

Des animations multimédia

Tournois de jeux sur PC, ateliers enfants ou adultes, initiation personnalisée à l'informatique (pratique du PC, internet, courriel, création d'albums photos...). Sur inscription préalable.

Participation à la manifestation organisée par Nîmes Métropole

« Le PRINTEMPS DES AUTEURS 2017 : QUEL CIRQUE ! » : concours d'écrits ouvert à tous.



Différents ateliers et un spectacle de conte seront proposés sur la thématique du cirque.



Des spectacles (contes, théâtre...)

Pour exemple : « Si Guitry m'était conté », représentation du **samedi 1^{er} avril 2017**. Ce spectacle se déclinait en quatre courtes pièces, interprétées par la compagnie « Les Menestrels Théâtre ». Des situations loufoques sous la plume pétillante et fantaisiste de Guitry, figure mythique du théâtre français.

Le livre et la lecture sont toujours privilégiés

Commandes régulières des dernières nouveautés éditoriales adultes ou jeunes. À ce titre, la rentrée littéraire de cet hiver 2017 est riche de titres à découvrir.

Accueil des classes maternelles et primaires

L'équipe de la médiathèque propose aux enfants des lectures thématiques, des coups de cœur, ou la découverte d'un univers d'auteurs, d'illustrateurs, afin de susciter l'envie et le plaisir de la lecture.

Animations thématiques

- La rentrée littéraire, les nouveaux livres jeunesse, la bande dessinée...
- Prêts de liseuses (livres électroniques Kobo).
- Lecture pour les enfants avec les « Samedis d'histoire » (tous les premiers samedis du mois à 15h à la salle des Contes de la médiathèque).

Dans la commune

- Nouveau partenariat mis en place avec le RAM (Relai des Assistantes Maternelles) de Saint-Gilles : **un mercredi matin par mois**, les assistantes maternelles peuvent se retrouver avec les enfants à la médiathèque autour de l'animatrice RAM, qui leur propose une séance de lecture adaptée.
- Pour les personnes en situation de handicap visuel, la médiathèque dispose d'un fonds spécifique de lecture (matériel adapté et livres sur CD spécifiques).



Depuis l'aménagement dans ses nouveaux locaux en janvier 2015, la médiathèque Saint-Exupéry rencontre un vif succès avec une augmentation croissante du nombre d'adhérents. Elle est d'ailleurs citée en exemple sur le département par La direction du Livre et de la Lecture du Gard, comme réalisation innovante des « **médiathèques de troisième lieu** », prenant en compte les nouvelles technologies et pratiques culturelles, dans un aménagement d'espaces colorés et chaleureux.

Pour toute information, n'hésitez pas à vous connecter sur le portail public de la médiathèque (onglet

« Sport et culture » du site officiel de la mairie, en cliquant sur le lien direct « Visitez le site ») ou téléphoner à la médiathèque au **04 66 38 91 43**.

Le programme des animations mensuelles (dates et heures) est visible sur le site.

Pour rappel : l'entrée à la médiathèque est libre, Toute personne peut venir y passer un moment ou rencontrer d'autres personnes. La médiathèque se veut un lieu convivial et d'échanges. Elle s'adresse à tous les publics, petits ou grands.

Si vous souhaitez emprunter des documents à domicile, il vous faudra obtenir votre carte de lecteur, en vous munissant d'une pièce d'identité, ou livret de famille (pour les enfants), ainsi que d'un justificatif de domicile de moins de trois mois. **Inscription gratuite.**

Horaires d'ouverture :

mardi et vendredi : 15h30 - 18h30

mercredi et samedi : 9h - 12h et 14h - 17h

Mail : mediatheque@garons.fr

Adresse : 6 rue de la République - 30128 Garons

Si Guitry m'était conté

Le samedi 1^{er} avril, la salle des Contes de la Médiathèque s'était transformée en théâtre de boulevard. La troupe des Ménestrels Théâtre de Bagnols-sur-Cèze jouaient quatre courtes pièces de Sacha GUITRY. De la bonne humeur, des rires, et des scènes pleines de subtilités ont enchanté le public qui n'a cessé d'en redemander. Les quatre-vingt-dix spectateurs présents ont applaudi généreusement et chaleureusement les remarquables comédiens.





État-civil

NAISSANCES

Nous souhaitons la bienvenue à :

- | | |
|--|--|
| 👶 Raphaël BRAUD né le 21 septembre 2016 à Nîmes | 👶 JULDE COUTANT Lily née le 27 décembre 2016 à Nîmes |
| 👶 Majdouine DAOULI née le 24 septembre 2016 à Nîmes | 👶 MONTFORT Tony né le 1 ^{er} janvier 2017 à Nîmes |
| 👶 Hugo PERRIN né le 25 septembre 2016 à Nîmes | 👶 JUSTINE Giovan né le 02 janvier 2017 à Nîmes |
| 👶 Océane LY née le 07 octobre 2016 à Nîmes | 👶 DELEUZE MARTINEZ Charlie né le 02 janvier 2017 à Nîmes |
| 👶 Joy CHAN THE RANG née le 14 octobre 2016 à Nîmes | 👶 PHANOMAI-PETIT Lino né le 02 janvier 2017 à Nîmes |
| 👶 Naëly ECHIGUER née le 15 octobre 2016 à Nîmes | 👶 BENMEBAREK Elia née le 10 janvier 2017 à Nîmes |
| 👶 LY Khloé née le 19 octobre 2016 à Nîmes | 👶 TIGHBOULA Sohan né le 04 janvier 2017 à Nîmes |
| 👶 BARTHE Cely née le 19 octobre 2016 à Nîmes | 👶 AUVREZ Romane née le 02 février 2017 à Nîmes |
| 👶 GRELA Léo né le 20 octobre 2016 à Nîmes | 👶 MALLET Adam né le 10 février 2017 à Nîmes |
| 👶 CALISTO Léyan né le 06 novembre 2016 à Nîmes | 👶 YANG Mélissa née le 13 février 2017 à Nîmes |
| 👶 VILPOIX Margot née le 15 novembre 2016 à Nîmes | 👶 LEVAVASSEUR Liam né le 21 février 2017 à Nîmes |
| 👶 SEBIE Meriem née le 27 novembre 2016 à Nîmes | 👶 LALITPHISIT Kylie née le 21 février 2017 à Nîmes |
| 👶 STASZCZYK BELVIGNE Kelia née le 27 novembre 2016 à Nîmes | 👶 CHOUMMANIVONG Owen né le 22 février 2017 à Nîmes |
| 👶 ROCCARO Lorenzo né le 10 décembre 2016 à Nîmes | 👶 Lenny ANTON né le 06 mars 2017 à Nîmes |
| 👶 AGULLO GALERA Joy née le 26 décembre 2016 à Nîmes | 👶 ELAYACHI Khalil né le 21 mars 2017 à Nîmes |

MARIAGES

Nos félicitations à :

- ♥ Jean-Paul STAUFFER et Marie-France VILLE le 10 septembre 2016
- ♥ Mohamed BEN ALAYA et Linda VIEL le 10 septembre 2016
- ♥ François VUILLERMET et Magali GERMANEAUD le 08 octobre 2016
- ♥ Mohamed MAHAL et Laïla KAJUJ le 29 octobre 2016
- ♥ Rémy GUICHARD et Pang TCHANG le 05 novembre 2016
- ♥ Salvador ARIAS et Monique DUPEYRE le 19 novembre 2016
- ♥ Youssef HMAKADDOUR et Marine ELFAKIR-MORNET le 11 février 2017



DÉCÈS

Nos sincères condoléances aux familles de :

- | | |
|---------------------------------|--|
| 👤 Suzanne ZAMIT veuve MARIN | 👤 Michel ROUGERIE |
| 👤 Rudolph PETRANTONI | 👤 Michel ROUNG |
| 👤 Rolande TISON veuve MATTEI | 👤 Antoine CALDERON |
| 👤 Edward VALLAT | 👤 Alice DUPLAN veuve MIGLIACCIO |
| 👤 Jane FONTANILLE | 👤 Cécile MAZOYER |
| 👤 Zineb AMARA veuve HADDI | 👤 Driss BOUROYENE |
| 👤 François DESPOSITO | 👤 Claude DEBATS |
| 👤 Robert GRECO | 👤 Jocelyne GLAIZOT veuve CALLOUD |
| 👤 Gérard GELIFIER | 👤 Berthe ROLAND veuve PECHARD |
| 👤 Marise SIGNORINI veuve CAUSSE | 👤 Gabrielle TUQUET épouse GARCES BELTRAN |
| 👤 Jacqueline TISSERAND | 👤 Michelle ORTIZ veuve VAN HAELEN |
| 👤 Martial GUYOT | 👤 Solange PREVOT épouse JACOB |
| 👤 Yves CELLA | 👤 Marcelle RONCHIN veuve BEAUVAIS |
| 👤 Denis MASOLINI | 👤 André BOSSUETTE |
| 👤 Lionel BONNET | 👤 Paul NAVARRO |
| 👤 Yvette DIVERS épouse CHIEU | 👤 Mauricette SYREN épouse SALOMON |
| 👤 Georges BEYNET | 👤 Eliane HONNORÉ veuve ROQUIER |

MANIFESTATIONS

PREMIER FESTIVAL DE MAGIE

La Commission «Culture» du Conseil Municipal et l'association garonnaise MAGIE de RÊVE, domiciliée 9 bis rue Xavier TRONC à Garons, vous proposent le 1^{er} Festival de la Magie.

De la douceur, du rêve, de l'émotion, de l'illusion et du rire seront au rendez-vous :

le samedi

23 septembre 2017

à 21 heures,

à la salle des fêtes.

Réservez dès à présent votre soirée, vous ne le regretterez pas.



CONFÉRENCE SUR L'ORDRE DES TEMPLIERS

Avec la passion pour seule motivation, Patrick JOUVE nous propose de parcourir un moment de notre histoire, par une synthèse construite à partir de données accessibles à tous que nous partagerons avec lui le vendredi 29 septembre 2017, à partir de 20h30, salle des Contes de la médiathèque (entrée libre, sur réservation préalable).

Il nous racontera comment l'église chrétienne fut organisée dans sa naissance pour faire apparaître les ordres religieux, dont celui de Saint Benoît en particulier, ainsi que la naissance de la chevalerie autour de la féodalité. La combinaison de la spiritualité religieuse et des règles matérielles, conditionnant les chevaliers du Moyen Âge, permettra la création de l'**Ordre des Chevaliers Templiers**, composé de moines soldats, reconnu ainsi par l'église catholique romaine afin de défendre les valeurs chrétiennes principalement en Orient.

Cet Ordre du Temple, unique, car il fut le seul qui soit à la fois religieux et militaire, contribuera sans aucun doute à changer la face du monde.



L'Ordre fut créé en France le 13 janvier 1129, lors du concile de Troyes. L'extraordinaire histoire des Templiers chemine essentiellement sur deux siècles, de 1100 à 1300 environ et reste encore aujourd'hui entouré de grands mystères.

Patrick JOUVE, le narrateur, nous contera une formidable histoire en s'appuyant sur les 4 thèmes principaux suivant :

- POURQUOI ET COMMENT CET ORDRE EST NÉ ?
- QUI SONT LES TEMPLIERS ?

- QU'ONT-ILS FAIT ?
- POURQUOI ET COMMENT FAUDRA-T-IL QU'ILS DISPARAISSENT ?

Conditionné par de nombreuses informations étayées, l'histoire, telle qu'il nous la raconte, révèle de surprenantes informations qui repositionnent certaines idées préconçues que tout un chacun peut avoir sur les Chevaliers du Temple...

ASSOCIATIONS

COMITÉ DE JUMELAGE

Une délégation du comité de jumelage s'est rendue, en septembre dernier, en Allemagne à Flörsheim-Dalsheim, à l'occasion de la « Fleckenmauerfest », grande fête médiévale qui se déroule tous les 4 ans et qui fêtait les 1 250 ans du village.

Comme en 2012 lors de la signature de la charte de jumelage, le soleil et la chaleur étaient au rendez-vous faisant de ce périple une merveilleuse réussite.



En plus des conditions météorologiques appréciables, l'accueil réservé à notre délégation fut encore une fois des plus chaleureux, avec au programme notamment : prêt de tenues d'époque, balade en calèche tractée, déjeuner champêtre dans les vignes à côté d'un trullo (sorte de capitelle), dégustation de vins



locaux (la commune est bien connue pour ses vignes), marché médiéval, ou encore une superbe excursion sur le Rhin à la découverte de la vallée de Lorelei et des châteaux-forts.



Bref, nos amis allemands ont encore fait preuve d'une amitié, d'un sens de l'organisation et d'une fraternité remarquables tout au long du séjour de notre délégation. Ces rencontres franco-allemandes se déroulant chaque fois avec tant d'amitié et de convivialité, le comité de jumelage souhaite y associer le plus grand nombre de Garonnais. Toute personne intéressée peut ainsi se renseigner auprès de Mme Christiane ANISSET, présidente du Comité de Jumelage (04 66 70 04 50 ou christiane.anisset@gmail.com).

30^E TOUR PÉDESTRE

Le 30^e Tour Pédestre de la ville de Garons s'est déroulé le dimanche 16 avril dernier et comptait plus de 350 participants.

M. Yves RODRIGUEZ, 1^{er} adjoint et créateur de cette manifestation sportive, a tiré le coup de revolver, permettant de libérer les coureurs.

C'est en présence de M. le Maire et de nombreux élus que la ligne d'arrivée a été franchie et que les trophées ont pu être remis aux vainqueurs.

M. le Maire en a profité pour remettre la médaille de la ville à Yves RODRIGUEZ en remerciement pour ces 30 années de dévouement sportif.





ASSOCIATIONS

AMICALE DES ANCIENS JEUNES DE GARONS

L'année qui s'est déroulée a été très dynamique pour notre association, fortement impliquée dans la vie de notre village.

Les manifestations ont été nombreuses et joyeuses : sorties à la journée, voyage, repas dansant à la salle des fêtes, repas au club, pégoulade très animée, loto annuel, paëlla avec spectacle, anniversaires... la liste est longue.

Concernant les prochaines sorties, une visite à Collioure a été prévue en avril, la bouillabaisse en septembre à Le Brusc Six Fours les Plages et notre croisière s'effectuera du 19 au 24 octobre. Les personnes qui le souhaitent peuvent s'inscrire



auprès de Mme Ange-Marie ZANON au 04 66 70 08 03 ou auprès de Mme Christine LORENZO au 06 62 54 01 91.

Le club est ouvert le mardi et le vendredi de 14h30 à 18h pour le loto, les cartes et le jeu de boules. Cotisation annuelle : 23 €.

Lieu de rencontre Amicale des Anciens Jeunes
Le Lavoir - Rue de la Fontaine
30128 Garons
Contact : anciensjeunesdegarons@gmail.com



A.M.S.L. GARONS
SECTION DANSE

Représentation
de fin d'année

Entrée gratuite

Samedi 20 mai 2017
à
20 heures Salle des Fêtes

RESTAURATION
Et
BUVETTE
SUR PLACE

AMSL

**4ème Salon
Photociné Rétro**

LE DIMANCHE 10 SEPTEMBRE 2017
DE 09H30 A 17H00
SALLE DES FÊTES DE GARONS (30128)

ACHAT ET VENTE DE MATÉRIEL PHOTO
POUR TOUS LES PASSIONNÉS D'IMAGES

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

P

AMSL

GARONS

Chérie 966

ASSOCIATIONS

UNION SPORTIVE DE GARONS

L'Union Sportive Garonnaise a fait peau neuve cette année avec un nouveau bureau, de nouvelles couleurs et de nouveaux objectifs.

L'école de football regroupe 70 enfants de 6 à 13 ans qui défendent les couleurs de Garons au sein des championnats officiels de la ligue de football. Notre désir est de promouvoir la pratique de ce sport tout en favorisant leur épanouissement. Ainsi, leur sont également proposés des tournois, goûters, stage de perfectionnement, sorties...

Deux équipes seniors sont aussi engagées cette saison. Elles avaient pour ambition la montée. L'équipe 1 est en passe de réussir puisque première de sa poule de Promotion 1^{re} Division, à ce jour.

Nous vous attendons d'ailleurs nombreux, au stade Joseph Zanon, pour soutenir nos belles équipes et partager vos impressions autour de la buvette.



Une seule consigne : RESPECT des joueurs, des adversaires et de l'arbitre !
À bientôt !

Contact : anne-pequignot@orange.fr

ASSOCIATION DES JEUNES DE GARONS

L'association des Jeunes de Garons a organisé, en février 2017, un séjour neige, au centre de vacances l'Escalusse dans les Pyrénées, en faveur d'enfants de 7 à 17 ans issus des quartiers prioritaires de Nîmes et de Garons. 35 jeunes, dont un enfant handicapé de 10 ans, ont ainsi goûté au plaisir de la neige, de la glisse (ski et luge), des veillées, de la joie d'être ensemble et de se découvrir.

L'équipe d'animation bénévole a su motiver et amuser tout ce petit monde. Ce séjour fut un réel succès, comme en témoignent les larmes au moment du départ.

L'association finance elle-même ces séjours, s'efforçant de venir en aide au plus démunis. Des actions pérennes se succèdent tout au long de l'année.

Contact : jessicawat@orange.fr

L'ESTELLO

L'association L'ESTELLO organise son élection de MISS Garons et sa métropole, le SAMEDI 21 OCTOBRE 2017 à la salle des fêtes. Suite à de nombreuses demandes, les inscriptions se font à partir de ce jour.

L'élection est ouverte à toutes les jeunes filles entre 16 et 23 ans, sans critère de taille, n'hésitez pas à nous contacter :

Mme Jocelyne ARRAGON - 06 84 73 52 51.



ARTISTIQUEMENT MODE

Mail : artistiquementmode@outlook.fr

Site : <http://artistiquementmode.e-monsite.com/>

Facebook : <https://www.facebook.com/ArtistiquementM>

ASSOCIATIONS

TAEKWONDO MUDO KWAN GARONS

Le club de Taekwondo Mudo Kwan Garons a entamé cette saison sous l'égide de son nouveau Président, M. Jérôme YANG.

La section Garons a vu son effectif augmenter cette année encore. Les entraînements et autres sessions

de perfectionnement permettent au plus grand nombre de prendre part à ces moments de partage qui prônent entre autres valeurs, le dépassement de soi et la convivialité.



Nouvelles ceintures noires :

Lors du dernier passage de grade fédéral, le club était représenté par 3 candidats Garonnais :

- Jérôme YANG a obtenu la ceinture noire 1^{er} dan (enseignant de la section Garons)
- Lucas DOINEL a obtenu la ceinture noire 1^{er} dan (Major de promo)
- Magali MELENDEZ, enseignante du club, a obtenu le 3^e dan (Major de promo).

Prochaine manifestation

La 4^e édition du Gala des Arts Martiaux de Garons aura lieu le **samedi 13 mai 2017**, dès 19h, à la salle des fêtes. Vous pourrez assister à de nombreuses démonstrations d'arts martiaux.

Résultats compétitions

Tournoi international Kids à Montpellier :

- RAINAUD Léana : 1 médaille d'argent
- RAINAUD Emy : 1 médaille d'argent
- COQUIDE Justine : 1 médaille d'or et 1 médaille d'argent
- COQUIDE Raphae : 2 médailles d'or et 1 médaille d'argent
- VERRIEUX Alan : 2 médailles d'or et 1 médaille de bronze
- MONREAL Dominique : 1 médaille d'argent et 2 médailles de bronze
- MONREAL Océane : 2 médailles d'or, 1 médaille d'argent et 1 médaille de bronze

OPEN PACA :

- MONREAL Dominique : 1 médaille d'or
- MAZOYER Aéllys : 1 médaille de bronze
- YANG Laurent : 1 médaille d'or
- BALBO Mary : 1 médaille d'argent

Taekwondo Hapkido Mudo Kwan
Magali Melendez

Responsable communication et développement

06 64 86 15 20

www.mudokwan.fr

<https://www.facebook.com/MUDOKWAN.TKD.Hapkido>

CENTRE DE LOISIRS

SÉJOUR NEIGE DU 6 AU 10 FÉVRIER 2017 À Saint-Léger-les-Mélèzes

C'est avec beaucoup de joie que nous avons renouvelé le séjour « Neige » organisé par la mairie de Garons et l'association Léo Lagrange !

45 enfants, de 6 à 16 ans, ont pu profiter de cinq jours de vacances dans un cadre enneigé et ensoleillé au sein de la station-village des Alpes du Sud, située à 1260 m d'altitude au cœur de la vallée du Champsaur, à Saint-Léger-les-Mélèzes.

L'équipe pédagogique, composée de Dimitri, Clément, Lewis, Pierre, Gaétan, Véronique et Virginie, a proposé des activités adaptées aux enfants afin de les satisfaire et de leur offrir des vacances à la hauteur de leur attente.

Joie, bonne humeur, grands moments de fous-rires et plaisir ont été les maîtres mots de cette période de vacances.

Durant cette semaine, nous avons pu découvrir diverses activités telles que la luge avec de belles sensations et de grands moments de joie !

Deux jours de ski où nous avons pu proposer plusieurs niveaux afin de satisfaire tous nos enfants, accompagnés de moniteurs ESF et de l'équipe pédagogique Léo Lagrange ! Les plus expérimentés ont pu se rendre jusqu'à la piste rouge pour profiter pleinement de toutes les sensations extrêmes. Ce fut une grande réussite.

Le challenge « Bonhomme de neige » fut un des grands moments du séjour au même titre que la boum sur le thème « Haut chic - Bas choc ». Cette soirée a surtout été à l'image de cette super semaine



où tous les enfants ont pu partager de bons moments.

L'équipe pédagogique a prouvé que la passion et le professionnalisme apportent et offrent à nos enfants garonnais des souvenirs qui resteront gravés dans leur mémoire.

Toute l'équipe vous remercie encore pour votre confiance et la fidélité que vous nous accordez.

Dans la commune

À venir :

L'équipe pédagogique vous attend pour les prochains séjours d'été :

1^{er} séjour : **du 10 au 14 juillet à Saint-Julien-de-la-Nef**

35 places disponibles (de 6 à 17 ans).

2^e séjour : **du 16 au 22 juillet à Berlin** - 12 places disponibles (de 12 à 15 ans).

3^e séjour : **du 31 juillet au 4 août à Saint-Bauzille-de-Putois** - 35 places disponibles (de 6 à 17 ans).



BILAN SÉJOUR NEIGE FÉVRIER 2017

* La location de ski, les remontées mécaniques, la patinoire et l'école de ski française : 3 588,15 €

* Frais de transport : 1 850 €

* Association Léo Lagrange : 7 500 €

Soit un total de 12 938,15 €

* Participation des parents :
approximativement 5 400 €

Reste à la charge de la commune (participation de la CAF non déduite car non perçue à ce jour) : 7 538,15 €
Soit environ 167 € / enfant



ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

L'Association des Parents d'Elèves (APE) Matern'Ailes regroupe une vingtaine d'adhérents bénévoles.

Son but est de récolter des fonds afin de financer les divers projets des enseignants (animation Kappla, achat de matériels pédagogiques, sortie de fin d'année...).

Tout au long de l'année scolaire, l'association organise différentes manifestations telles que la vente de friandises et sucreries pour les fêtes de Noël ou de Pâques, des tombolas...

Elle participe également à l'organisation du carnaval de l'école, à la chasse aux œufs, avant les vacances de printemps, et à la kermesse de fin d'année.

Cette année, l'association Matern'Ailes a participé au Téléthon et participera également à la prochaine fête des associations au mois de juillet, ainsi qu'au forum des associations en septembre.

Contact : angel.bro@free.fr

Prêt de véhicule

POSE Pare Brise

TOLERIE

PLANETE AUTO

PEINTURE

Réparations
Toutes Assurances et Toutes Marques

Agréé assurances: ALLIANZ - AREAS - AGPM - CREDIT MUTUEL - MACSF - ACMM - SERENIS

18, Rte de Bouillargues
30128 GARONS

CARROSSERIE MECANIQUE

Tél. 04 66 70 13 04

Mob.: 06 80 34 96 16
Fax : 04 66 70 05 13

ABATOUT
Les élagueurs grimpeurs

- Elagage
- Abattage difficile
- Tailles et soins de vos arbres
- Elagueurs diplômés

Tél. 04 66 700 222

peleon.cyrille@orange.fr
www.abatout.fr

2 chemin de la Courbade
30128 Garons

TAXIS LUPI
06.11.81.81.46
Transports Toutes Distances

1796 CHEMIN DES LOURES 30800 SAINT-GILLES

Transports Médicaux et Scolaires
Par Taxis Conventionnés
Transports Privés de Personnes
Transports de Colis
VIP-Événementiel

SAINT-GILLES GARONS AÉROPORT NÎMES

06.11.81.81.46
06.99.47.82.69
06.63.54.50.98

www.taxilupi.fr

A toute Vapeur

ARTISAN
VOTRE SERVICE LAVAGE ET REPASSAGE

Mme **BRUNOT Eliane**
14, Rue des Amandiers - 30128 GARONS (vers aéroport)
Tél. 04 66 70 06 17

ETS FORMICA
MAÇONNERIE GÉNÉRALE

06 68 35 90 60
06 62 00 58 31

cedric.formica@gmail.com
http://cedric.formica.monsite-orange.fr/

FORMICA
Maçonnerie Générale
Siret : 79229036700010

Neuf et Rénovation
DEVIS GRATUIT

Cédric Formica
12 RUE DU JARDIN
30128 GARONS

Rodrigue
Coiffure

GARONS :
16 Grand Rue Tél. 04 66 70 09 66
Rés. Le Concorde Tél. 04 66 70 15 15
www.rodrique-coiffure.fr

GARAGE PRADE
sarl

AGENT PEUGEOT

Carrosserie - Mécanique
Climatisation
Toutes marques
Ventes Véhicules
Neufs & Occasions

DÉPANNAGE
7J/7J

e-mail : garageprade@wanadoo.fr
Tél.: 04 66 20 38 48 - Fax : 04 66 20 55 27
RN 113 - ZI Les Bosquets - Rue de Garons - BOUILLARGUES

POINT INFO

EAU POTABLE

SAUR : 71, avenue Jean-Jaurès - Nîmes
Tél. 0 810 813 103 - 04 30 62 10 01

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Si vous rencontrez un problème d'éclairage public, merci de vous adresser à la mairie au 04 66 70 05 77

EAUX USÉES

VEOLIA EAU : Rue Grezet - 30230 Rodilhan
Tél. 08 11 90 05 00



PROGRAMME DE LA FÊTE VOTIVE

Dimanche 18 juin : course de taü / taureaux jeunes 6 manades - Entrée payante

Jeudi 22 juin

- 19h30 : abrivado

Vendredi 23 juin

- 12h30 : abrivado
- 20h00 : pégoulade
- 22h00 : bal
- 22h30 : encierro

Samedi 24 juin

- 9h00 : déjeuner au pré
- 11h00 : abrivado longue
- 12h00 : vache dans les arènes
- 15h00 : taureaux piscine
- 19h00 : bandido
- 21h30 : taureau piscine
- 22h00 : bal
- 23h00 : encierro

Dimanche 25 juin

- 9h00 : déjeuner
- 12h00 : abrivado
- 13h00 : mini « Holi party »
- 15h00 : taureaux piscine
- 19h00 : bandido de clôture lâchers de 20 taureaux

Comme chaque année, la vente des maillots de fête est prévue par le club taurin "Le Mistral".

Pour plus d'informations, merci de contacter Pauline par SMS au 06 25 82 46 64 ou par mail : paulinebancilhon@hotmail.fr



Les organisateurs ne répondent pas des accidents et se réservent le droit de modifier le programme à tout moment.

GARDE DES MÉDECINS GÉNÉRALISTES

La garde débute le samedi midi et se termine le lundi matin à 8h. Les patients doivent s'adresser au 15 ou au 112 depuis un téléphone portable.

Patrick BALEINE	04 66 70 00 60
François BUVRY	04 66 70 17 28
Jean-Pierre GORNÈS	04 66 70 16 64
Dominique SOULERIN	04 66 23 95 70

CHIRURGIENS DENTISTES

Dr P. et Ch. PETRUS	04 66 70 18 39
Dr SARRUT	04 66 70 18 39

KINÉSITHÉRAPEUTE

Hervé RIBOUCHON	04 66 70 09 95
-----------------	----------------

ORTHOPHONISTE

Mme LACHAUME	04 66 70 03 73
Mme BAROSO	04 66 38 95 20

PHARMACIES

Les pharmacies de Garons ouvrent en alternance un samedi sur deux.
BONTE, rue des Alizés, 04 66 70 18 06.
HANNIGSBERG & BABIKIAN, av. de la Camargue, 04 66 70 01 77.



GGL
AMENAGEMENT

**100%
terrain
à bâtir**



www.ggl-groupe.com **0 466 689 689**